

— **Commission Régionale Paritaire**
Ile-de-France

Jeudi 7 juin 2018

— Ordre du jour

1. Attractivité médicale à l'hôpital:

- Primes d'engagement de carrière hospitalière : bilan 2017 et nouvelles demandes 2018
- Retour sur la campagne des primes multi sites et PET 2017
- Retour sur l'appel d'offres ASP

2. Echanges sur l'intérim médical

3. Points divers

— **1.1 Plan attractivité médicale à l'hôpital:
Primes d'engagement de carrière hospitalière
(bilan 2017 et nouvelles demandes 2018)**

Rappels sur la prime d'engagement dans la carrière hospitalière (PECH)

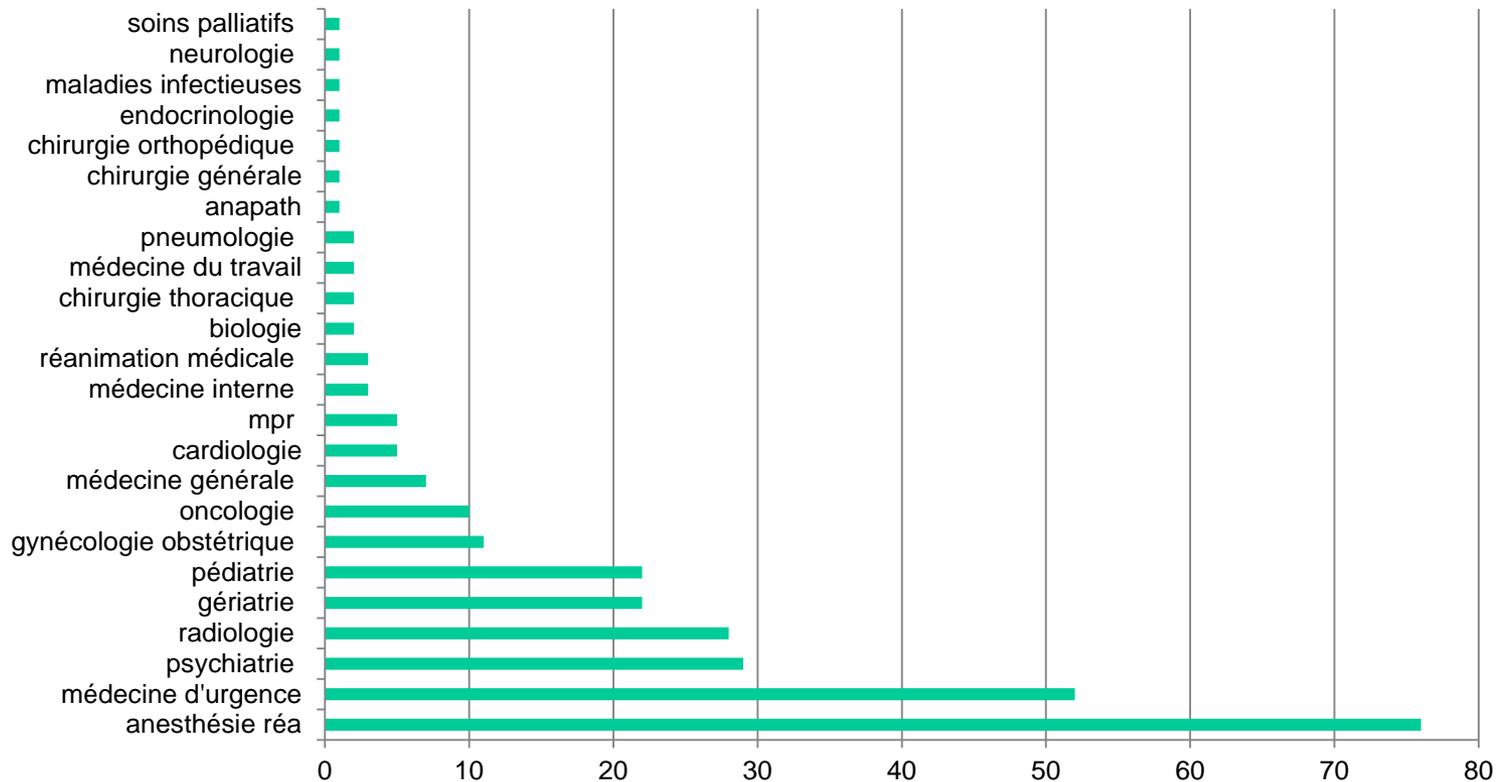
- Prime d'engagement destinée à accompagner l'exercice des jeunes médecins en zones sous denses et/ou sur des spécialités déficitaires, en échange de la signature d'une convention d'engagement de carrière
- **Statuts concernés** : les assistants et les PH contractuels
- Suppression du dispositif des postes à recrutement prioritaire au 1er janvier 2019

Rappels sur la prime d'engagement dans la carrière hospitalière (PECH)

- Recrutement sur des postes de PH reconnus en tension nationalement ou régionalement :
 - postes dont la spécialité correspond à un DES présentant des difficultés de recrutement : taux de vacance des PH temps plein > 20% + nb de postes de PH vacants > 250 ⇒ spécialités définies par arrêté ministériel pour les 3 ans à venir : l'anesthésie-réanimation et la radiologie
 - et/ou postes pour lesquels l'offre de soins est insuffisante dans l'établissement : liste de postes déterminée par le DGARS sur proposition des établissements, et après avis de la CRP.
- La liste est arrêté par établissement et par spécialité pour 3 ans par le DGARS, avec possibilité de révision annuelle

Rappel des demandes transmises en 2017:

288 postes dont
44 à l'APHP



Spécialités les plus représentées sur les 2 vagues 2017

spécialité	nombre de postes proposés	% postes proposés sur les 2 vagues
Anesthésie Réa	76	26%
Médecine d Urgence	52	18%
Radiologie	28	10%
Psychiatrie	29	10%
Pédiatrie	22	8%
Gériatrie	22	8%
Gynécologie Obstétrique	11	4%

Bilan de la première vague 2017: 47 contrats de recrutement signés au 1^{er} juin 2018, soit 16% de postes pourvus

Spécialités ayant fait l'objet de la signature d'un contrat	nombre de postes par spécialités	postes pourvus	% postes pourvus
anesthésie réa	76	27 dont 17 à l'APHP	35,53%
biologie	2	1	50,00%
chirurgie thoracique	2	1	50,00%
gériatrie	22	3	13,64%
gynécologie obstétrique	11	1	9,09%
médecine d'urgence	52	5	9,62%
médecine générale	7	1	14,29%
oncologie	10	1	10,00%
pédiatrie	22	1	4,55%
psychiatrie	29	3	10,34%
radiologie	28	3	10,71%

— Postes pourvus par département: 44% des postes pourvus sont à l'APHP, 19% dans le Val d'Oise, 10% dans l'Essonne

département	Nombre de postes proposés par département	Nombre de postes pourvus par département	% postes pourvus par département
APHP	44	21	47,73%
75	1		0,00%
77	47	4	8,51%
78	32	3	9,38%
91	29	5	17,24%
92	12	2	16,67%
93	29	1	3,45%
94	22	2	9,09%
95	72	9	12,50%
total vagues 1 et 2	288	47	16,32%

Etablissements hors APHP ayant signé des conventions

département	établissements	Nombre de postes proposés	nb de conventions signées par établissements	% de conventions signées par établissements
77	CH Sud Seine et Marne	15	4	27%
78	CH Versailles	3	2	67%
91	CHSE	14	1	7%
91	CHSF	6	3	50%
91	Barthélémy Durand	4	1	25%
92	CASH Nanterre	7	2	29%
93	CH R. Ballanger	8	1	13%
94	CHIV	7	2	29%
95	CH Argenteuil	20	5	25%
95	GHCPO	8	2	25%
95	CHI EM	16	2	13%

Proposition de calendrier de mise en œuvre du dispositif de la PECH en Ile-de-France en 2018

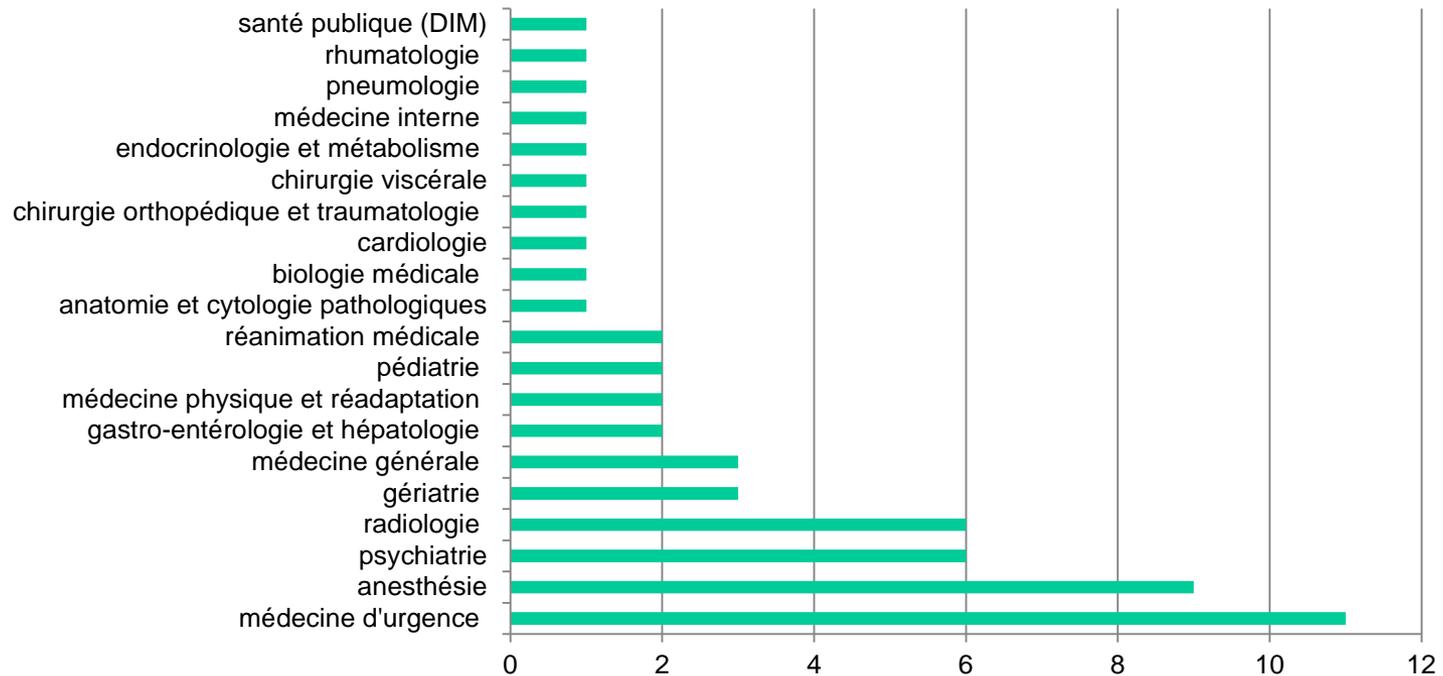
- 2 temps d'identification des postes en tension (mai et additif en septembre)
- Transmission des demandes à l'ARS par le directeur de l'établissement, le cas échéant après avis du Comité stratégique du GHT
- Avis de la CRP puis arrêté DGARS pris pour une durée de 3 ans
- Publication sur le site internet de l'ARS



— Demandes soumises à l'avis de la CRP du 7 juin 2018

56
postes

19 sites



— **1.2 Plan attractivité médicale à l'hôpital: retour sur la campagne primes multi sites et PET 2017**



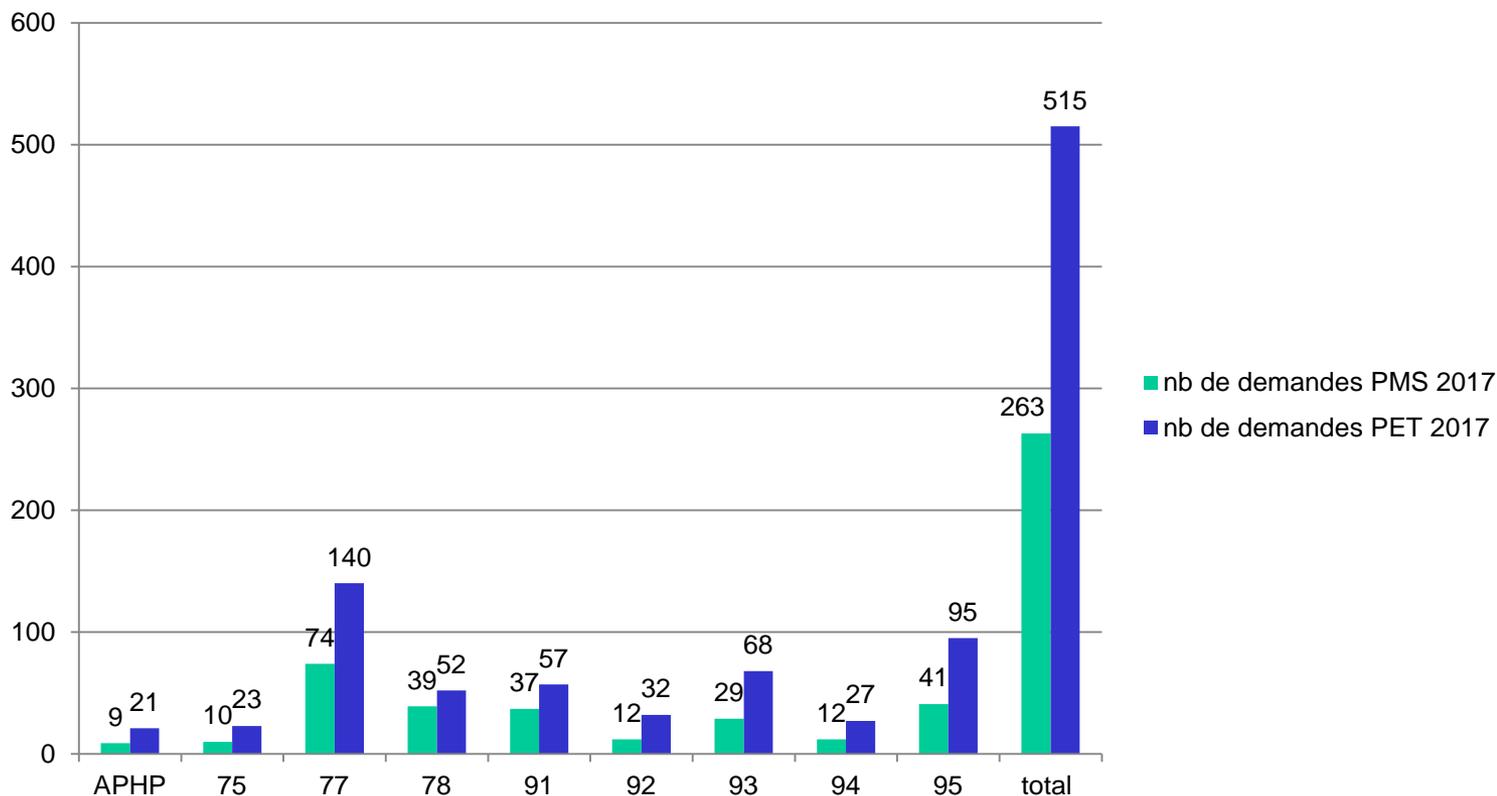
— Prime multi site: 1^{er} semestre 2017

— Rappel des priorités retenues par l'ARS :

- Accompagnement des projets d'équipe au sein des territoires, notamment dans le cadre des GHT
- Spécialités prioritaires: pédiatrie et notamment néonatalogie, anesthésie, imagerie, chirurgie, psychiatrie, gynécologie-obstétrique, soins aux détenus et médecine d'urgence.

Bilan : 90 % des demandes de primes multi-sites financées pour le 1^{er} semestre 2017 (soit 238 demandes, 769 K€)

515 versements de PET recensés par l'ARS pour le 2^{ème} semestre 2017: augmentation du nombre de demandes



— Retour sur les problématiques rencontrées

Une réglementation complexe ayant donné lieu à interprétation par la DGOS:

- Les hospitalo-universitaires: la DGOS a indiqué qu'ils pouvaient en bénéficier même si statut non modifié
- Les établissements multi-sites issus d'une fusion: la problématique demeure car la dérogation ne vise que les sites juridiquement distincts
- Les praticiens exerçant en médecine pénitentiaire: la DGOS a indiqué qu'ils ne pouvaient bénéficier de la PET que si exercice en établissement pénitentiaire + un autre site de l'hôpital

Un surcoût financier important

Demandes de dérogations reçues par le DGARS: sites géographiques distincts éloignés de - de 20km et exercice en établissement pénitentiaire

département	Dossiers pouvant bénéficier de la PET	dont demandes dérogations
APHP	21	21
75	23	18
77	140	10
78	52	16
91	57	21
92	32	31
93	68	58
94	27	23
95	95	25
total	515	223

- L'ARS a accepté l'ensemble des dérogations demandées

— Enveloppes FIR 2016 et 2017 accordées aux établissements

	délégation crédits ARS 2016	délégation crédits ARS 2017
PMS	1 393 583,00 €	769 712,00 €
PET		832 000,00 €
total	1 393 583,00 €	1 601 712,00 €

Pour une
dépense de
1,48 M€

— **1.3 Plan attractivité médicale à l'hôpital:
Retour sur l'appel d'offres des ASP 2018/2020**



Rappel du calendrier 2018

Appel d'offres
du 15 janvier au
15 mars 2018

Prise de poste
le 1^{er} novembre
2018



Jury de
sélection le 10
avril 2018

— Recevabilité des dossiers

— **88 Candidatures recevables** : + 7 dossiers/2017
(dont 5 Demandes de renouvellement de postes et/ou de candidats)

— A la clôture de l'Appel à candidatures :

- 3 Abandons : désistement candidats
- 2 Dossiers irrecevables
- **86 Candidatures acceptées & 2 Refus**

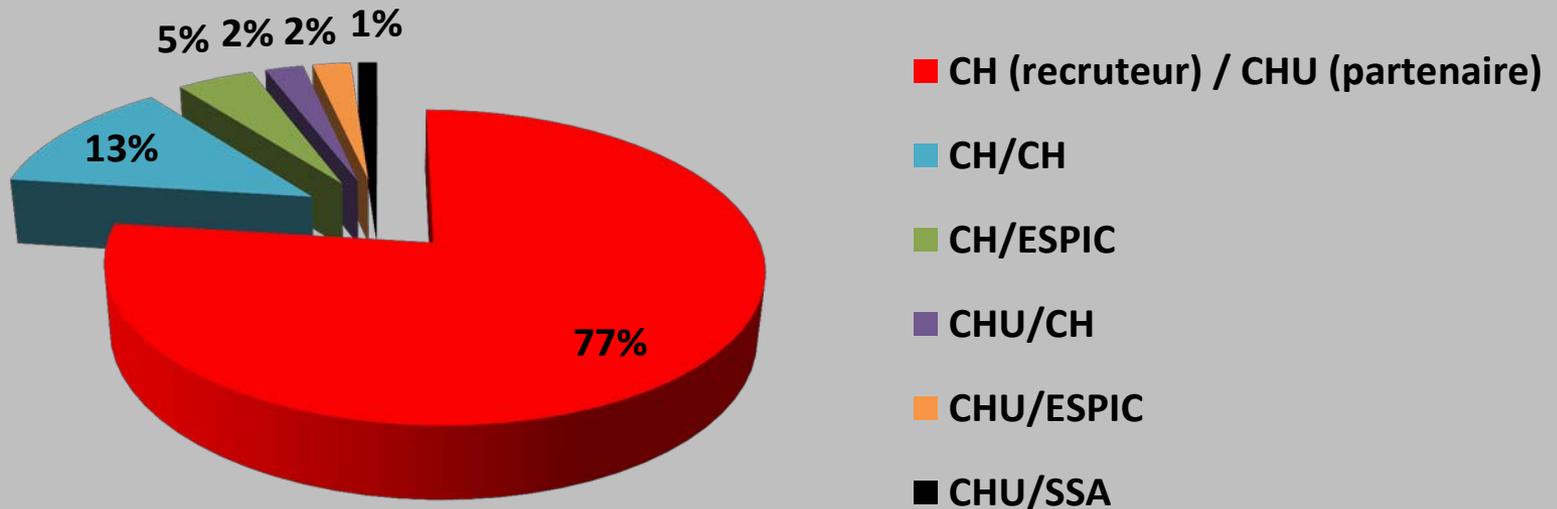
Les constats

Dossiers répondant aux critères de l'appel d'offres:

- Favoriser la **coopération territoriale et médicale** CH/CHU ou CH/CH dans le cadre d'un GHT
- Favoriser la **formation** dans un service agréé pour les internes (90% des services recruteurs sont agréés)
- Favoriser la **pérennisation** des candidats ($\frac{3}{4}$ des ES recruteurs sont dans une démarche de recrutement sur un poste de PH)

Retour sur les types de partenariats

- La majorité des ES Recruteurs sont des CH
- Le type de partenariat le plus représenté est le **CH/CHU à 77%**



Profils des Candidats

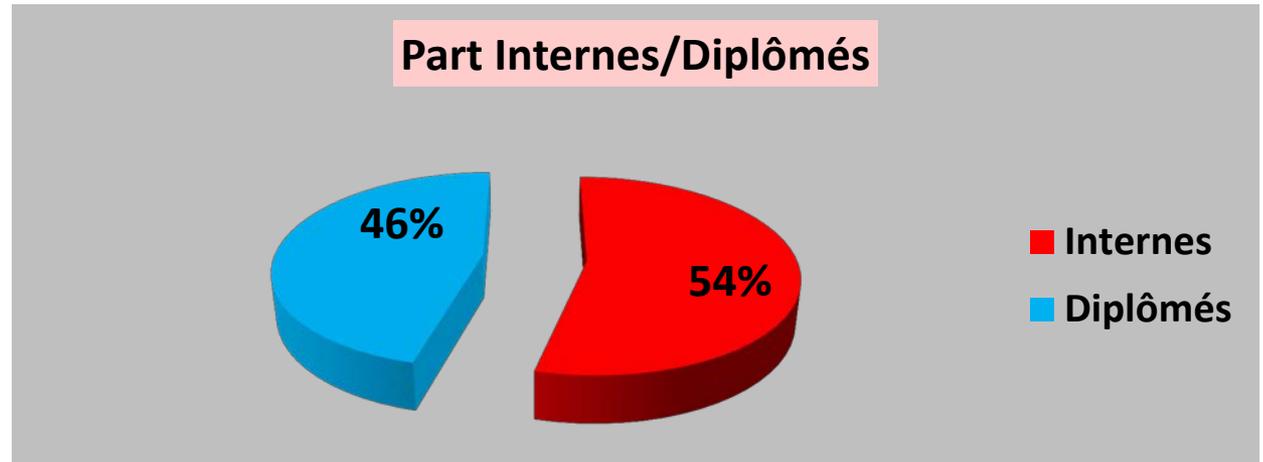
Part H/F : 40% vs 60%

Moyenne d'âge : 30 ans. Le plus jeune candidat a 26 ans et le plus âgé 37 ans

71% des candidats ont suivi leur internat en IDF et env. 5% à l'étranger (3 en UE et 1 au Vietnam).

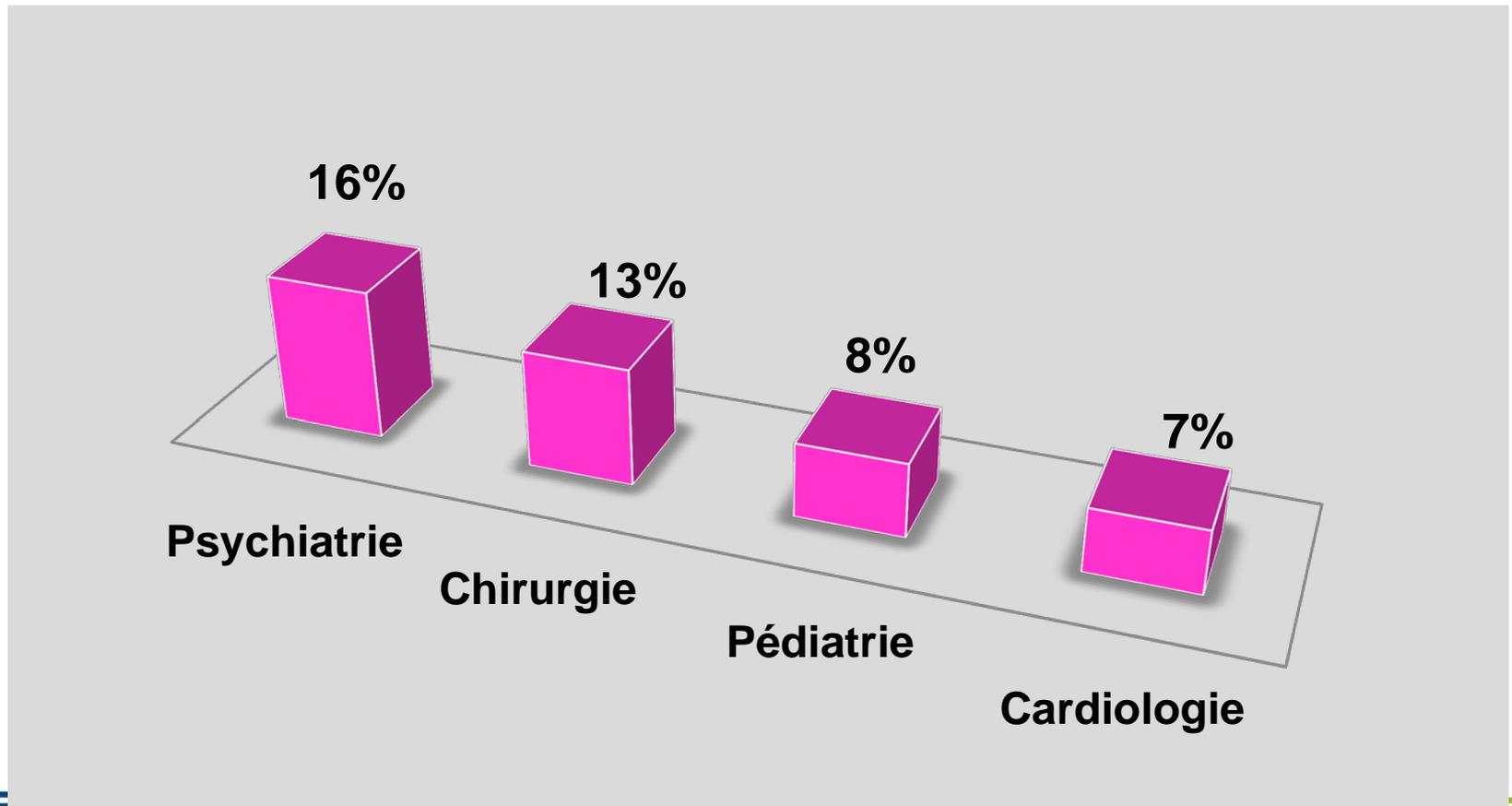
Plus de la moitié des candidats sont des Internes

Part des Diplômés augmente /aux vagues précédentes et rattrape celle des Internes = prises de poste effectives au 1^{er} nov.



Les spécialités des dossiers présentés

44% des candidatures déposées concernent les spécialités :



ES Recruteurs les plus représentés

9 ES concentrent 54% des dossiers retenus

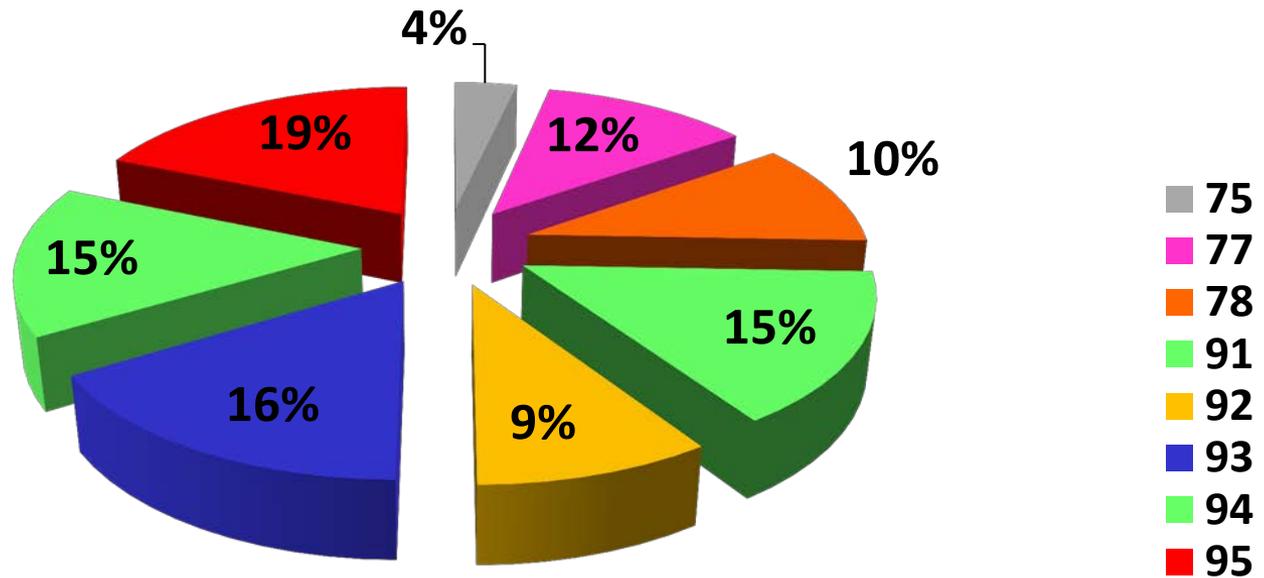
ES Recruteurs	NB Dossiers retenus	NB Dossiers déposés
GHEF	7	7
CHSF	7	8
CH Gonesse	6	6
CH Saint-Denis	5	5
CHIC	5	5
CHIPS	5	5
CH Versailles	4	4
CHIV	4	5
CH René Dubos	4	4
TOTAL	47	49

Dossiers retenus par département

Petite et Grande Couronnes concernées

Top 3 :

1. Val d'Oise
2. Seine Saint-Denis
3. Exaequo Essonne et Val-de-Marne



Postes retenus et financés depuis 2014 sur 4 vagues (Fonds FIR & MIGAC)

Vague 5 : financement de la PET, soit 3 732 € mensuels par poste sur FIR

En 4 ans
NB de postes financés
x par $\approx 4,5$

Vague 1 2014-2016 <i>1 démission</i>	Vague 2 2015-2017 <i>3 démissions</i>	Vague 3 2016-2018 <i>4 démissions</i>	Vague 4 2017-2019 <i>(sous réserve de démissions)</i>	TOTAL
15	34	47	66	162
1 044 000 €	2 301 000 €	3 218 400 €	4 910 400 €	11 473 800 €

— 2. ECHANGES SUR L'INTERIM MEDICAL



— Encadrement récent de l'intérim

Le recours à l'intérim médical dispose d'une base légale au sein du code de la santé publique

- Encadrement réglementaire: article L 6146-3 du code de la santé publique, décret du 24 novembre 2017, instruction du 28 décembre 2017
- Encadrement financier: arrêté 24 novembre 2017 (montant journalier de dépenses plafonné)

— Distinction de deux types de recrutements temporaires

- Le recrutement par l'intermédiaire d'une entreprise de travail temporaire avec la conclusion d'un contrat de mise à disposition: contrat conclu entre le centre hospitalier et l'entreprise de travail temporaire, attestations prévues dans le décret, respect d'un plafond journalier encadrant la rémunération
- Le recours aux praticiens contractuels: recrutement de gré à gré (via des agences de type chasseurs de tête, sous des statuts hospitaliers : PHC, attaché)

— Les difficultés soulevées

- Au niveau national constitution d'un collectif de médecins remplaçants préconisant le boycott de certains hôpitaux depuis mars 2018
- En Ile de France et dans plusieurs régions, un courrier a été adressé par l'ARS à tous les établissements afin de rappeler la réglementation en vigueur
- Situation en Ile de France: échanges avec la salle

— 4. Points divers

